AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-8-74 070114

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Tél. 88.56.15 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 30 F.

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES -

Vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, sauf le Nord, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne - Le deuxième vol n'est pas terminé. Toutefois, l'activité du Carpocapse est relativement faible et les attaques ne sont encore susceptibles de se produire que dans les vergers situés à proximité d'arbres mal entretenus. En conséquence :

- dans les vergers isolés ou à l'intérieur des vergers de grande surface, protégés conformément aux indications de la note du 6 Août, il est inutile d'exécuter un nouveau traitement.
- dans les vergers situés à proximité d'arbres mal entretenus et éventuellement à la périphérie des vergers de grande surface, un nouveau traitement pourra être exécuté dans les premiers jours de la semaine du 26 au 31 Août.

Vergers du département de la Vendée - Le deuxième vol se poursuit également. Il est encore assez abondant. Par conséquent, un nouveau traitement devra être exécuté dans les premiers jours de la semaine du 26 au 31 Août.

Vergers du Nord des départements de la Sarthe, de la Mayenne et de la Loire-Atlantique - Le deuxième vol est commencé. Il est toutefois faible. En conséquence, une intervention, qui devra être immédiate, ne se justifie que dans les vergers situés à proximité d'arbres mal entretenus. Dans les vergers isolés ou à l'intérieur des vergers de grande surface, il est inutile d'exécuter un traitement.

Respecter strictement la législation relative au délai d'emploi des insecticides avant la récolte.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER -

Dans les vergers où des taches existent, on pourra profiter du traitement dirigé contre le Carpocapse, lorsqu'il y a lieu de l'exécuter, pour assurer la protection contre les Tavelures.

ARAIGNEE ROUGE -

On observe une recrudescence de l'activité de ce parasite. Les premiers oeufs d'hiver commencent à être déposés. Les arboriculteurs devront donc surveiller leurs vergers et intervenir éventuellement pour éviter des attaques tardives et le dépôt d'oeufs d'hiver nombreux.

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE -

Dans l'ensemble des vignobles, le deuxième vol est terminé. Quelques très rares oeufs ont encore été déposés récemment dans les parcelles les plus sensibles; ils arrivent actuellement à éclosion. La protection assurée par le traitement conseillé dans la note du 31 Juillet est encore suffisante et il n'y a pas lieu de le renouveler.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU - Il y a lieu d'exécuter un traitement immédiat contre cet insecte.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire des PAYS DE LA LOIRE :
J. DIXMERAS.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 21 AOUT 1974

32

Imprimerie de la Station d'Angers • Directeur-Gérant: L. BOUYX